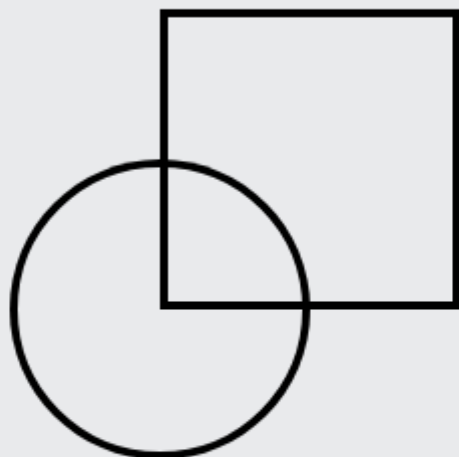


FICHE PAYS N°10 – La Ligne Fine



LA LIGNE FINE

Institut

Antarctique



Auteurs : La Ligne Fine - Institut
Date de publication : 8 septembre 2026



Données clés

Nom usuel : Antarctique.

Statut : l'Antarctique n'est pas un pays. C'est un continent sans État souverain unique, sans population permanente et sans gouvernement national. Il est régi par un régime international spécifique : le système du Traité sur l'Antarctique. Cette fiche est donc atypique. Elle ne porte pas sur un État, mais sur un espace stratégique internationalisé, dont la gouvernance, les ressources, le climat et les usages concernent l'ensemble du système international.

Superficie : environ 14 millions de km², ce qui en fait le cinquième plus grand continent du monde. Sa surface apparente varie fortement selon les saisons en raison de l'extension ou du recul de la banquise.

Population : aucune population autochtone ni population permanente. La présence humaine est composée de scientifiques, techniciens,

militaires de soutien logistique non combattant, personnels de bases, personnels de navires, équipages et touristes. Elle varie selon les saisons : beaucoup plus forte pendant l'été austral, beaucoup plus limitée pendant l'hiver.

Gouvernance principale : Traité sur l'Antarctique, signé en 1959 et entré en vigueur en 1961. Le traité consacre l'usage pacifique du continent, la liberté de recherche scientifique, la coopération internationale, l'interdiction d'activités militaires offensives, l'interdiction des explosions nucléaires et l'interdiction du dépôt de déchets radioactifs. Le Secrétariat du Traité sur l'Antarctique constitue le point d'entrée institutionnel du système¹.

Protection environnementale : Protocole de Madrid relatif à la protection de l'environnement, signé en 1991 et entré en vigueur en 1998. Il désigne l'Antarctique comme une « réserve naturelle, consacrée à la paix et à la science » et interdit les activités relatives aux ressources minérales autres que la recherche scientifique²³.

Revendications territoriales : sept États revendiquent des secteurs du continent : Argentine, Australie, Chili, France, Norvège, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni. Le traité ne supprime pas ces revendications, mais les gèle. Il empêche leur extension et interdit qu'elles soient réglées par la force. Les États-Unis et la Russie ne reconnaissent pas ces revendications et réservent leurs droits.

Acteurs majeurs : États revendiquants, États-Unis, Russie, Chine, Inde, Allemagne, Japon, Corée du Sud, Italie, Espagne, Brésil, Afrique du Sud et plusieurs autres États disposant de programmes scientifiques ou logistiques actifs.

Ressources stratégiques : glace, eau douce, données climatiques, ressources biologiques marines, krill, poissons, biodiversité, météorites, archives climatiques, sites d'observation atmosphérique, océan Austral, positionnement scientifique, logistique et spatial.

Activités économiques : aucune économie nationale au sens classique. Les activités économiques principales sont indirectes ou encadrées : tourisme polaire, pêche réglementée dans l'océan Austral, logistique scientifique, transport, construction et maintenance de bases, services d'expédition.

¹ Secrétariat du Traité sur l'Antarctique. (s. d.). *Secrétariat du Traité sur l'Antarctique*. https://www.ats.aq/index_f.html

² Antarctic Treaty Secretariat. (s. d.). *The Protocol on Environmental Protection to the Antarctic Treaty*. <https://www.ats.aq/e/protocol.html>

³ Australian Antarctic Division. (2019, 17 mai). *Protocol on Environmental Protection to the Antarctic Treaty (The Madrid Protocol)*. Australian Antarctic Program. <https://www.antarctica.gov.au/about-antarctica/law-and-treaty/the-madrid-protocol/>

Tourisme : le tourisme antarctique connaît une croissance importante depuis les années 1990. L'International Association of Antarctica Tour Operators suit les données de fréquentation touristique et publie des statistiques saisonnières, notamment pour la saison 2025-2026⁴.

Pêche : les pêcheries de l'océan Austral sont encadrées par la Commission pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique, ou CCAMLR. Celle-ci publie les mesures de conservation en vigueur, notamment pour la saison 2025-2026⁵.

Indicateur climatique majeur : selon la NASA, entre 2002 et 2025, l'Antarctique a perdu environ 135 gigatonnes de glace par an, contribuant à la hausse du niveau de la mer⁶.

Risques principaux : fonte glaciaire, recul ou instabilité de la banquise, hausse du niveau des mers, pression sur le krill, tourisme croissant, rivalités scientifiques et logistiques entre puissances, blocages diplomatiques, usages duals de certaines infrastructures, difficulté de contrôle d'un espace immense, tentation future des ressources.

1. Synthèse exécutive

L'Antarctique n'est pas un État, mais il est l'un des espaces les plus stratégiques de la planète. Sa centralité ne vient pas d'une population, d'un gouvernement, d'une armée ou d'un marché intérieur. Elle vient de sa fonction systémique. L'Antarctique concentre des enjeux qui dépassent immédiatement son territoire : climat mondial, niveau des mers, circulation océanique, biodiversité, recherche scientifique, gouvernance des communs, rivalités de puissance, ressources marines, tourisme polaire et avenir du droit international environnemental.

Le continent est gouverné par une architecture juridique exceptionnelle. Le Traité sur l'Antarctique, signé en 1959, a neutralisé un espace qui aurait pu devenir un théâtre classique de rivalités territoriales. Il n'a pas supprimé les revendications de souveraineté, mais les a mises entre parenthèses. Il a transformé un espace potentiellement conflictuel en continent dédié à la paix et à la science. Le Protocole de Madrid a renforcé cette logique en qualifiant l'Antarctique de réserve naturelle consacrée à la paix et à la science, tout en interdisant l'exploitation minière⁷.

Cette réussite juridique est remarquable. Elle montre que les États peuvent accepter de suspendre leurs prétentions, de coopérer scientifiquement et de préserver un espace commun. Mais cette réussite n'est pas irréversible. Elle repose sur une condition fragile : la conviction partagée que la coopération vaut mieux que l'appropriation. Or cette conviction est aujourd'hui soumise à plusieurs pressions. Le climat transforme physiquement le continent. Les activités humaines augmentent. Le tourisme se développe. Les ressources marines suscitent davantage d'intérêt. Les rivalités sino-américaines, russo-occidentales et technologiques contaminent progressivement les espaces polaires. La science reste le langage officiel de la présence, mais elle est aussi un instrument de statut, de données, de logistique et de projection.

Le premier enjeu est climatique. L'Antarctique n'est pas seulement un désert blanc éloigné. C'est un régulateur planétaire. Sa calotte glaciaire contient une part majeure de l'eau douce terrestre. Sa fonte contribue à la hausse du niveau des mers. Sa banquise influence l'albédo, les écosystèmes, la circulation océanique et la reproduction de plusieurs espèces. La NASA estime qu'entre 2002 et 2025, le continent a perdu environ 135 gigatonnes de glace par an,

⁴ International Association of Antarctica Tour Operators. (s. d.). *Data & statistics*. <https://iaato.org/news-room/data-statistics>

⁵ Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources. (2025, 30 novembre). *Conservation measures*. <https://www.ccamlr.org/en/conservation-and-management/conservation-measures>

⁶ National Aeronautics and Space Administration. (2024, 8 mars). *Antarctic ice mass loss 2002–2025*. NASA Scientific Visualization Studio. <https://svs.gsfc.nasa.gov/31158>

⁷ Antarctic Treaty Secretariat. (s. d.). *The Protocol on Environmental Protection to the Antarctic Treaty*. <https://www.ats.aq/e/protocol.html>

contribuant à une élévation globale du niveau marin⁸. Ce chiffre ne signifie pas une fonte uniforme : les dynamiques sont différentes entre Antarctique oriental, Antarctique occidental et péninsule antarctique. Mais il confirme que le continent est déjà engagé dans une transformation lourde.

La banquise est devenue un signal d'alerte majeur. Le British Antarctic Survey souligne que, depuis les premiers signes de recul en 2016-2017, l'Antarctique a connu des niveaux de glace de mer durablement faibles, notamment pendant les hivers 2023 et 2024⁹. Ces évolutions sont difficiles à interpréter avec certitude, car la série satellitaire reste relativement courte et les modèles climatiques ont encore du mal à représenter certaines dynamiques de l'océan Austral. Mais l'ampleur des anomalies récentes suffit à faire de la banquise antarctique un indicateur stratégique. Ce qui se joue n'est pas seulement la quantité de glace visible : c'est l'organisation des habitats, des chaînes alimentaires, des échanges entre océan et atmosphère, et donc d'une partie du système terrestre.

Le deuxième enjeu est biologique et halieutique. Le krill antarctique occupe une place centrale dans l'écosystème de l'océan Austral. Il nourrit baleines, phoques, manchots, poissons et oiseaux marins. Mais il intéresse aussi les industries de l'aquaculture, des compléments alimentaires et de l'alimentation animale. La CCAMLR encadre les pêcheries par des mesures de conservation, y compris pour la saison 2025-2026 (<https://www.ccamlr.org/en/conservation-and-management/conservation-measures>). La question du krill condense l'un des dilemmes fondamentaux de l'Antarctique : comment exploiter une ressource marine sans affaiblir l'écosystème dont elle constitue la base ?

Le troisième enjeu est touristique. L'Antarctique attire de plus en plus de visiteurs. L'IAATO suit cette progression depuis 1991 et publie des données sur les saisons touristiques, dont la saison 2025-2026 (<https://iaato.org/news-room/data-statistics>). Cette croissance pose une contradiction : l'Antarctique est valorisé comme espace vierge, exceptionnel et préservé, mais cette valorisation attire précisément des flux humains supplémentaires. Plus le continent devient symboliquement désirable, plus il devient matériellement vulnérable : navires, émissions, débarquements, perturbation de la faune, introduction possible d'espèces invasives, risques de pollution et opérations de secours complexes.

Le quatrième enjeu est géopolitique. L'Antarctique reste officiellement démilitarisé et pacifique, mais il n'est pas hors du monde. Les États y construisent et modernisent des bases, financent des programmes, collectent des données, cartographient, forment des spécialistes, testent des capacités logistiques et affirment leur présence. La science est réelle, mais elle produit aussi du pouvoir. Une base scientifique est un laboratoire ; elle est aussi une présence nationale, une infrastructure, un point de projection, une station d'observation et un argument dans les négociations.

Lecture stratégique : l'Antarctique est un commun organisé, mais pas un commun définitivement pacifié. Il n'est pas menacé à court terme par une guerre classique, mais par une accumulation plus lente : dérèglement climatique, pressions économiques, rivalités scientifiques, usages duals, blocages institutionnels, hausse du tourisme et affaiblissement possible du consensus. Son avenir dépendra de la capacité des États à maintenir un régime d'exception dans un monde qui tolère de moins en moins les exceptions coopératives.

⁸ National Aeronautics and Space Administration. (2024, 8 mars). *Antarctic ice mass loss 2002–2025*. NASA Scientific Visualization Studio. <https://svs.gsfc.nasa.gov/31158>

⁹ Holmes, C., Doddridge, E., & Fretwell, P. (2025, 23 juillet). *Antarctic sea ice #4: Record lows between 2022 and 2025*. Antarctic Environments Portal, British Antarctic Survey. <https://www.bas.ac.uk/data/our-data/publication/antarctic-sea-ice-4-record-lows-between-2022-and-2025/>

2. Repères historiques stratégiques

L'histoire de l'Antarctique est différente de celle des autres continents. Il n'existe pas de société autochtone antarctique, pas d'État précolonial, pas d'histoire politique interne comparable à celle de l'Afrique, de l'Europe, de l'Asie ou des Amériques. L'histoire politique du continent est donc une histoire de projections extérieures : exploration, chasse, science, souveraineté, prestige, coopération et rivalités.

Les premières représentations du continent austral relèvent longtemps de l'hypothèse géographique. Les Européens imaginent une « Terra Australis » destinée à équilibrer les masses continentales de l'hémisphère Nord. Les grandes explorations maritimes des XVIII^e et XIX^e siècles transforment progressivement cette hypothèse en connaissance. L'océan Austral est parcouru, les îles subantarctiques sont exploitées, les côtes du continent sont aperçues, puis les expéditions scientifiques et commerciales se multiplient.

Au XIX^e siècle, l'Antarctique est d'abord un espace de chasse. Les phoques, puis les baleines, attirent les navires. La violence extractive précède la science organisée. Comme souvent dans l'histoire des espaces dits « vierges », l'intérêt économique vient avant la conscience environnementale. L'Antarctique entre dans le système mondial par ses ressources biologiques avant de devenir un sanctuaire scientifique.

Le début du XX^e siècle est marqué par l'âge héroïque de l'exploration antarctique. Roald Amundsen atteint le pôle Sud en 1911. L'expédition de Robert Falcon Scott, arrivée peu après et disparue au retour, contribue à forger une mythologie de l'endurance, du sacrifice et de la conquête polaire. Cette période donne au continent une dimension symbolique considérable. L'Antarctique devient le lieu extrême par excellence : espace du froid, du risque, de l'exploit national et de la science en conditions limites.

Les revendications territoriales se structurent progressivement au XX^e siècle. Le Royaume-Uni, la France, la Norvège, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Argentine et le Chili revendiquent des secteurs. Certaines prétentions se chevauchent, notamment dans la péninsule antarctique. Les États-Unis et l'Union soviétique refusent de reconnaître ces revendications, tout en se réservant la possibilité de faire valoir leurs propres droits. À ce stade, l'Antarctique aurait pu devenir un théâtre de compétition territoriale comparable à d'autres espaces colonisés.

La guerre froide change la logique. L'Année géophysique internationale de 1957-1958 montre que la coopération scientifique est possible entre puissances concurrentes. Dans un monde structuré par la rivalité nucléaire, l'Antarctique peut devenir un théâtre supplémentaire de confrontation, ou au contraire un espace neutralisé. Les États choisissent la seconde option. Le Traité sur l'Antarctique est signé en 1959 par douze États et entre en vigueur en 1961¹⁰. Le traité est une invention diplomatique remarquable. Il ne règle pas la question des revendications territoriales. Il la suspend. Les États revendiquants ne renoncent pas formellement à leurs revendications. Les États non revendiquants ne les reconnaissent pas. Mais tous acceptent que ces prétentions ne soient ni étendues, ni imposées, ni transformées en conflit. L'Antarctique devient donc un espace de souveraineté gelée. Cette formule est l'une des grandes réussites du droit international contemporain.

La Convention pour la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique, entrée en vigueur en 1982, ajoute une dimension écologique à la gouvernance de l'océan Austral. Elle crée la CCAMLR, dont l'objectif n'est pas seulement de gérer les pêches comme un stock économique, mais de conserver les ressources marines vivantes de l'Antarctique dans une

¹⁰ Secrétariat du Traité sur l'Antarctique. (s. d.). *Secrétariat du Traité sur l'Antarctique*. https://www.ats.aq/index_f.html

approche écosystémique¹¹. Cette logique est essentielle, car elle reconnaît que l'océan Austral n'est pas un simple réservoir de ressources, mais un système vivant interdépendant.

Le Protocole de Madrid de 1991, entré en vigueur en 1998, constitue le tournant environnemental majeur. Il interdit les activités relatives aux ressources minérales, sauf la recherche scientifique, et consacre l'Antarctique comme réserve naturelle dédiée à la paix et à la science¹². Ce choix distingue radicalement l'Antarctique des autres espaces de ressources. Le continent est protégé non parce qu'il serait sans valeur, mais parce que sa valeur est jugée incompatible avec une exploitation extractive classique.

Depuis les années 2000, le régime antarctique entre dans une phase plus complexe. Les États coopèrent toujours, mais le contexte mondial change. La Chine étend sa présence polaire. La Russie reste un acteur historique. Les États-Unis maintiennent une capacité scientifique et logistique majeure. L'Australie, la France, le Royaume-Uni, l'Argentine et le Chili défendent leurs intérêts de revendiquants. Le tourisme augmente. Le krill devient plus stratégique. Le climat évolue plus vite que les institutions. Les réunions consultatives du Traité et les réunions de la CCAMLR doivent donc traiter des sujets de plus en plus sensibles.

La réunion consultative de 2026 à Hiroshima devait notamment porter sur la transparence des activités, la hausse du tourisme antarctique et les impacts du changement climatique sur la région, selon les annonces japonaises^{13,14}. Cette orientation résume l'évolution du dossier : l'Antarctique n'est plus seulement un espace à protéger contre la militarisation et les revendications territoriales ; c'est un espace à gouverner face à la pression cumulative des activités humaines et du climat.

Lecture historique : l'Antarctique a été protégé par une solution diplomatique de suspension. Le défi contemporain est de transformer cette suspension en résilience durable.

3. Structure politique actuelle

L'Antarctique n'a pas de gouvernement central. Sa structure politique est un régime international, fondé sur des traités, des réunions consultatives, des mécanismes d'inspection, des comités scientifiques et des pratiques de coopération. Cette absence d'État ne signifie pas absence de politique. Au contraire, l'Antarctique est un espace politique dense, mais cette politique se joue entre États, institutions scientifiques et organisations internationales, non entre citoyens et gouvernement national.

Le système du Traité sur l'Antarctique repose sur une distinction importante entre parties ordinaires et parties consultatives. Les parties consultatives sont celles qui participent aux décisions, parce qu'elles démontrent un intérêt substantiel pour l'Antarctique, notamment par la conduite d'activités scientifiques significatives. Ce mécanisme est fondamental : en Antarctique, la science est une condition de légitimité politique. Un État pèse dans la gouvernance du continent s'il est présent, s'il finance des programmes, s'il maintient des stations, s'il produit de la connaissance et s'il participe aux réunions.

Cette architecture produit une diplomatie scientifique singulière. La recherche n'est pas seulement une activité neutre ; elle est aussi le support de la présence étatique. Les bases

¹¹ Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources. (s. d.). *Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources (CCAMLR)*. <https://www.ccamlr.org/>

¹² Antarctic Treaty Secretariat. (s. d.). *The Protocol on Environmental Protection to the Antarctic Treaty*. <https://www.ats.aq/e/protocol.html>

¹³ Ministry of the Environment, Government of Japan. (2026, April 22). *The 48th Antarctic Treaty Consultative Meeting (ATCM48) to be convened in Hiroshima, Japan*. https://www.env.go.jp/en/press/press_01887.html

¹⁴ Ministry of Foreign Affairs of Japan. (2026, May 22). *The 48th Antarctic Treaty Consultative Meeting (ATCM48)*. https://www.mofa.go.jp/ic/ge/pagewe_000001_00354.html

scientifiques sont des lieux de production de données, mais aussi des marques de souveraineté suspendue ou d'influence. Les navires, pistes, stations, satellites, laboratoires et systèmes de communication constituent une infrastructure de pouvoir. Cela ne veut pas dire que la science antarctique serait fictive ou instrumentale. Elle est indispensable et souvent de très haute qualité. Mais elle est aussi intégrée à des stratégies nationales.

La règle du consensus protège le régime. Elle empêche qu'une majorité impose brutalement une décision à une minorité. Elle oblige les États à négocier, à rechercher des compromis et à préserver l'unité du système. Mais elle constitue aussi une vulnérabilité. Un seul acteur peut bloquer des avancées, notamment sur les aires marines protégées, les pêcheries ou certaines règles relatives au tourisme. Dans un contexte de rivalités internationales croissantes, le consensus peut devenir moins un outil de stabilité qu'un instrument de blocage.

Le régime antarctique repose aussi sur l'inspection. Les États parties peuvent inspecter les stations, installations, navires et équipements afin de vérifier le respect du traité. Ce mécanisme entretient la confiance et limite la militarisation. Mais le continent est immense, l'accès difficile et les capacités d'inspection nécessairement limitées. Le contrôle repose donc sur un équilibre entre transparence volontaire, inspection ponctuelle, confiance scientifique et pression diplomatique.

Les revendications territoriales restent au cœur du système, même si elles sont juridiquement gelées. La France revendique la Terre Adélie. L'Australie revendique le plus grand secteur. Le Royaume-Uni, l'Argentine et le Chili ont des revendications qui se chevauchent dans la péninsule. La Norvège et la Nouvelle-Zélande disposent également de revendications. Les États-Unis et la Russie ne reconnaissent pas ces prétentions. Cette situation est stable parce qu'elle est suspendue. Mais elle demeure une source potentielle de tensions si le régime s'affaiblit.

La gouvernance de l'océan Austral relève principalement de la CCAMLR. Cette institution est centrale, car une partie des enjeux les plus immédiats ne concerne pas la glace continentale, mais les ressources marines. Le krill, la légine, les aires marines protégées, la pêche illégale, les quotas et les méthodes de conservation font l'objet de négociations complexes. Les mesures de conservation 2025-2026 rappellent l'existence d'un cadre réglementaire détaillé, mais aussi la nécessité permanente d'actualiser les règles¹⁵.

Lecture politique : l'Antarctique est gouverné par une autorité sans souverain. Sa stabilité repose sur le droit, la science, la retenue et le consensus. Sa vulnérabilité tient au fait que chacun de ces piliers peut être fragilisé par la compétition internationale.

¹⁵ Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources. (s. d.). *Conservation measures*. <https://www.ccamlr.org/en/conservation-and-management/conservation-measures>

4. Structure économique

L'Antarctique n'a pas d'économie nationale. Il n'a pas de monnaie, pas de budget public continental, pas de marché intérieur, pas de population active permanente et pas de fiscalité propre. Pourtant, il existe bien une économie antarctique. Elle est composée d'activités fragmentées, encadrées et extérieures : tourisme, pêche, logistique scientifique, transport, construction de bases, services polaires, technologies extrêmes et production de données.

Le tourisme est l'activité économique la plus visible. Il repose principalement sur des croisières d'expédition, souvent au départ d'Ushuaia, en Argentine, mais aussi sur des vols spécialisés et des séjours très encadrés. L'IAATO publie des données statistiques sur la fréquentation touristique, y compris pour la saison 2025-2026¹⁶. Cette croissance reflète une demande mondiale pour les expériences extrêmes, rares et symboliquement prestigieuses. L'Antarctique est vendu comme le dernier continent, l'espace du silence, de la glace, des manchots et de l'exception.

Mais cette économie touristique pose une contradiction fondamentale. Le tourisme antarctique dépend de la préservation de ce qu'il contribue à perturber. Les navires consomment du carburant, les visiteurs débarquent sur des sites sensibles, les opérations nécessitent des règles strictes de biosécurité, et les risques d'accident maritime imposent des capacités de secours difficiles à mobiliser. Même encadré, le tourisme transforme l'Antarctique en destination. Or un sanctuaire qui devient destination change de nature.

La pêche est l'autre pilier économique. Elle concerne principalement le krill et certaines espèces de poissons, notamment la légine australe. La CCAMLR encadre ces activités par des mesures de conservation et des règles de gestion des pêcheries dans l'océan Austral¹⁷. Le krill est particulièrement sensible, car il est à la fois ressource commerciale et espèce pivot. Il nourrit de nombreuses espèces emblématiques de l'Antarctique. Sa surexploitation ou une concentration excessive de la pêche dans certaines zones pourrait avoir des effets en cascade sur les prédateurs.

La logistique scientifique constitue une économie plus discrète, mais substantielle. Maintenir une station en Antarctique coûte cher. Il faut acheminer du carburant, des vivres, des matériaux, des machines, des équipements scientifiques, des pièces de rechange et du personnel. Il faut disposer de navires adaptés, d'avions, de pistes, de systèmes de communication, de moyens médicaux, de protocoles d'évacuation et de spécialistes capables de travailler en conditions extrêmes. Cette logistique mobilise des industries, des opérateurs publics, des prestataires privés et des budgets nationaux importants.

Les données scientifiques antarctiques ont également une valeur stratégique. Les carottes de glace permettent de reconstituer les climats passés. Les observations atmosphériques permettent de comprendre les cycles de gaz à effet de serre. Les mesures océaniques améliorent les modèles climatiques. Les observations biologiques suivent les effets du changement climatique sur les espèces. Les observations spatiales, géophysiques et astronomiques bénéficient de conditions particulières. L'Antarctique est donc une infrastructure mondiale de connaissance.

L'exploitation minière est interdite. Cette interdiction est l'un des fondements du Protocole de Madrid¹⁸. Elle distingue le continent d'autres espaces stratégiques où la compétition pour les

¹⁶ International Association of Antarctica Tour Operators. (s. d.). *Data & statistics*. <https://iaato.org/news-room/data-statistics>

¹⁷ Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources. (s. d.). *Conservation measures*. <https://www.ccamlr.org/en/conservation-and-management/conservation-measures>

¹⁸ Antarctic Treaty Secretariat. (s. d.). *The Protocol on Environmental Protection to the Antarctic Treaty*. <https://www.ats.aq/e/protocol.html>

ressources structure les rivalités. Mais cette interdiction est aussi une ligne de tension à long terme. Dans un monde de compétition pour les minerais critiques, la question des ressources antarctiques pourrait réapparaître, même si toute remise en cause rapide du régime semble politiquement improbable.

Lecture économique : l'Antarctique n'a pas d'économie au sens souverain, mais il possède une économie politique. Celle-ci se joue dans la tension entre sanctuarisation, exploitation limitée, tourisme, ressources biologiques et valeur stratégique de la science.

5. Climat, glaces et système terrestre

L'Antarctique est l'un des grands régulateurs du système terrestre. Sa fonction dépasse largement sa géographie. Le continent influence le niveau des mers, la circulation océanique, l'albédo, les écosystèmes marins, les cycles du carbone et la stabilité climatique globale.

La calotte glaciaire antarctique est la principale réserve de glace terrestre. Sa stabilité est donc un enjeu planétaire. La NASA estime qu'entre 2002 et 2025, l'Antarctique a perdu environ 135 gigatonnes de glace par an, entraînant une contribution mesurable à la hausse du niveau des mers¹⁹. Cette donnée doit être analysée avec nuance : la perte n'est pas homogène. Certaines régions connaissent des gains temporaires liés aux précipitations, tandis que l'Antarctique occidental et certaines zones côtières enregistrent des pertes importantes. Mais la tendance générale alerte sur la vulnérabilité de la calotte.

L'Antarctique occidental est particulièrement surveillé. Plusieurs glaciers y reposent sur un socle situé sous le niveau de la mer. Cela les rend vulnérables à l'intrusion d'eaux océaniques plus chaudes sous les plateformes glaciaires. Lorsque ces plateformes s'amincissent, elles retiennent moins efficacement l'écoulement de la glace continentale vers l'océan. Le risque est celui d'une instabilité dynamique, progressive mais difficilement réversible. Dans ce cadre, des glaciers comme Thwaites ou Pine Island sont devenus des objets de surveillance scientifique internationale.

La banquise antarctique constitue un second indicateur critique. Elle ne contribue pas directement à la hausse du niveau des mers lorsqu'elle fond, puisqu'elle flotte déjà. Mais son rôle climatique et écologique est majeur. Elle réfléchit une partie du rayonnement solaire, protège certaines zones océaniques, structure les habitats, influence la formation d'eaux profondes et soutient des espèces dépendantes de la glace. Le British Antarctic Survey souligne que l'Antarctique a connu des niveaux de glace de mer exceptionnellement bas entre 2022 et 2025, avec une rupture observée après 2016-2017 et des hivers 2023 et 2024 particulièrement faibles²⁰.

Cette évolution reste scientifiquement complexe. L'Antarctique a longtemps été plus difficile à interpréter que l'Arctique, car la banquise antarctique est influencée par des interactions fines entre vents, océan, glace, atmosphère et variabilité naturelle. La série satellitaire, d'environ 45 ans, est relativement courte pour établir certaines tendances. Mais l'ampleur des anomalies récentes et leur persistance posent une question stratégique : le système antarctique est-il entré dans un nouveau régime ?

Les effets écologiques deviennent déjà visibles. Les manchots empereurs, dépendants de la glace de mer pour leur reproduction, sont particulièrement vulnérables. Reuters a rapporté que des niveaux records bas de glace de mer avaient contribué à des échecs de reproduction dans

¹⁹ National Aeronautics and Space Administration. (2024, March 8). *Antarctic ice mass loss 2002–2025*. NASA Scientific Visualization Studio. <https://svs.gsfc.nasa.gov/31158>

²⁰ British Antarctic Survey. (2025, July 23). *Antarctic sea ice #4: Record lows between 2022 and 2025*. <https://www.bas.ac.uk/data/our-data/publication/antarctic-sea-ice-4-record-lows-between-2022-and-2025/>

environ un cinquième des colonies de manchots empereurs étudiées, selon des scientifiques du British Antarctic Survey²¹. Ce phénomène illustre la transformation d'un indicateur physique en risque biologique.

L'océan Austral joue enfin un rôle majeur dans l'absorption de chaleur et de carbone. Il connecte les grands bassins océaniques, participe à la formation d'eaux profondes et influence les climats à distance. Toute modification de ses dynamiques peut avoir des effets mondiaux. L'Antarctique est donc moins une périphérie qu'un centre fonctionnel du système climatique. Lecture climatique : l'Antarctique est un multiplicateur planétaire. Il transforme des évolutions locales en conséquences globales : niveau des mers, écosystèmes, courants, climat, biodiversité et sécurité des littoraux.

6. Positionnement international et rivalités de puissance

L'Antarctique est officiellement consacré à la paix et à la science. Mais il n'est pas hors puissance. Il est un espace où les États se positionnent, se surveillent, produisent des données, maintiennent des options et affirment leur statut.

Les États revendiquants ont un intérêt particulier au maintien du système. Le traité protège leurs revendications en les gelant. Il empêche qu'elles soient contestées par la force, mais il ne les annule pas. La France, par exemple, maintient sa revendication sur la Terre Adélie. L'Australie revendique un secteur très vaste. Le Royaume-Uni, l'Argentine et le Chili ont des revendications qui se chevauchent. Ces revendications ne sont pas actives au sens conflictuel, mais elles structurent les présences et les priorités.

Les États non revendiquants majeurs ont un intérêt différent : maintenir l'accès au continent, empêcher une appropriation exclusive et préserver leur droit à participer à l'avenir antarctique. Les États-Unis et la Russie ont historiquement réservé leurs droits. La Chine, l'Inde, la Corée du Sud et d'autres puissances renforcent leur présence pour peser dans la gouvernance future. La logique est claire : en Antarctique, l'absence de présence aujourd'hui peut devenir une absence de voix demain.

La Chine occupe une place croissante dans les perceptions stratégiques. Son activité scientifique et logistique est officiellement inscrite dans la coopération polaire. Mais, dans un contexte de rivalité sino-américaine, chaque nouvelle station, chaque capacité logistique et chaque infrastructure d'observation sont scrutées. Ce soupçon n'est pas propre à la Chine. Les infrastructures américaines, russes, australiennes, britanniques ou françaises peuvent également produire des données d'intérêt stratégique. Mais la montée chinoise intervient dans un moment où les technologies duales, les données, l'espace et les communications deviennent des enjeux de puissance.

Les usages duals constituent l'une des zones les plus sensibles. Une station scientifique peut servir à la météorologie, à la glaciologie, à la géophysique ou à l'astronomie. Mais certaines installations peuvent aussi avoir des applications utiles à la navigation, aux satellites, aux communications, à la surveillance ou à la connaissance stratégique de l'environnement. Le traité interdit la militarisation, mais il ne supprime pas la dualité des technologies modernes. La difficulté est donc de maintenir la confiance dans un environnement où la frontière entre science et intérêt stratégique est parfois poreuse.

²¹ Dickie, G. (2024, April 25). *Emperor penguins suffered mass breeding failures in 2023 amid record low sea ice*. Reuters. <https://www.reuters.com/business/environment/emperor-penguins-suffered-mass-breeding-failures-2023-amid-record-low-sea-ice-2024-04-25/>

L'Antarctique est aussi lié à l'espace. Les stations au sol, les observations atmosphériques, les conditions de visibilité, les communications et les satellites donnent au continent une valeur particulière. Dans un monde où l'espace devient un domaine de compétition stratégique, les infrastructures polaires peuvent être relues à travers ce prisme. L'Antarctique n'est pas seulement un continent blanc ; c'est aussi une plateforme d'observation du système terrestre et spatial.

Lecture géopolitique : l'Antarctique demeure un espace de coopération, mais cette coopération est de plus en plus traversée par la compétition. Le risque n'est pas la rupture brutale du traité, mais la transformation lente de la science en langage acceptable de la puissance.

7. Risques et vulnérabilités

Le premier risque est climatique. Il dépasse tous les autres parce qu'il modifie directement les conditions physiques du continent. Fonte de la glace continentale, instabilité de la banquise, perturbation de l'océan Austral, effets sur les écosystèmes et hausse du niveau des mers : ces dynamiques sont globales.

Le deuxième risque est institutionnel. Le système antarctique repose sur le consensus. Cette règle évite les décisions imposées, mais elle peut empêcher des décisions nécessaires. Les difficultés à créer de nouvelles aires marines protégées ou à durcir certaines règles de pêche montrent les limites d'un régime où un petit nombre d'acteurs peut bloquer l'action collective.

Le troisième risque est halieutique. Le krill est à la fois une ressource économique et une base écologique. Sa pêche est encadrée, mais la demande augmente. Le risque n'est pas seulement le volume global ; il est aussi la concentration spatiale et temporelle des captures dans des zones fréquentées par des prédateurs dépendants du krill. Les mesures de conservation de la CCAMLR sont donc essentielles, mais elles doivent suivre l'évolution rapide des écosystèmes²².

Le quatrième risque est touristique. La croissance des visiteurs augmente les risques de pollution, d'accident, de perturbation des espèces et d'introduction d'espèces invasives. Même bien encadré, le tourisme fait entrer une logique marchande dans un espace censé rester exceptionnel.

Le cinquième risque est géopolitique. Les rivalités internationales peuvent se déplacer vers l'Antarctique sous forme de compétition scientifique, logistique et technologique. Le traité peut rester formellement intact tout en étant politiquement fragilisé par la suspicion.

Le sixième risque est juridique. L'interdiction de l'exploitation minière est forte, mais elle pourrait être contestée politiquement à long terme si la pression mondiale sur les ressources critiques augmente. Il ne s'agit pas d'un risque immédiat, mais d'un point de vigilance stratégique.

Le septième risque est le défaut de contrôle. L'Antarctique est immense, hostile et difficile à surveiller. Les inspections existent, mais elles ne peuvent pas couvrir en permanence l'ensemble des activités. La gouvernance repose donc sur un mélange de droit, de confiance et de transparence. Si cette confiance se dégrade, le contrôle deviendra plus difficile.

8. Opportunités et dynamiques à suivre

²² Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources. (s. d.). *Conservation measures*. <https://www.ccamlr.org/en/conservation-and-management/conservation-measures>

La première opportunité est scientifique. L'Antarctique est indispensable pour comprendre les climats passés, présents et futurs. Les carottes de glace, les observations atmosphériques, les mesures océaniques, l'étude des glaciers et le suivi des écosystèmes produisent des données essentielles pour les politiques climatiques mondiales.

La deuxième opportunité est diplomatique. Le système antarctique reste l'un des rares régimes internationaux où les grandes puissances continuent de coopérer malgré leurs rivalités ailleurs. Préserver cet espace de coopération a une valeur stratégique en soi.

La troisième opportunité est environnementale. La création ou l'extension d'aires marines protégées dans l'océan Austral permettrait de renforcer la résilience des écosystèmes. La CCAMLR dispose d'un cadre général pour les aires marines protégées, mais leur extension dépend de négociations politiques difficiles²³.

La quatrième opportunité est régulatrice. La hausse du tourisme peut conduire à des règles plus robustes : plafonds, restrictions de débarquement, exigences renforcées pour les navires, biosécurité, contrôle des itinéraires et procédures d'urgence.

La cinquième opportunité est française et européenne. La France, par la Terre Adélie, les TAAF, l'Institut polaire français Paul-Émile Victor et ses capacités scientifiques, peut jouer un rôle actif dans la défense du régime antarctique. L'Union européenne peut également peser par la recherche, le climat, la pêche, les océans et la diplomatie environnementale.

La sixième opportunité est celle de la pédagogie stratégique. L'Antarctique permet de montrer que climat, droit international, puissance, science et économie ne sont pas des sujets séparés. Ils forment un même système.

9. Lecture stratégique finale

L'Antarctique est l'un des grands tests de l'ordre international contemporain. Il montre que les États peuvent parfois suspendre leurs rivalités, interdire la militarisation, protéger la science et reconnaître une valeur supérieure à la préservation d'un espace. Mais il montre aussi les limites de cette réussite. Le droit peut geler les revendications. Il ne peut pas empêcher les glaces de fondre. Il peut interdire l'exploitation minière. Il ne peut pas supprimer la tentation future des ressources. Il peut organiser la coopération scientifique. Il ne peut pas annuler la rivalité entre puissances.

Le principal enjeu antarctique est la préservation de l'exception. Tant que l'Antarctique reste pensé comme un espace exceptionnel, consacré à la paix, à la science et à la protection environnementale, le régime conserve sa force. Si le continent devient progressivement un espace comme les autres (touristifié, exploité, disputé, instrumentalisé) le système se fragilisera sans nécessairement s'effondrer.

La crise climatique rend cette question urgente. L'Antarctique n'est pas un décor lointain. Il est l'un des centres physiques du monde. Son évolution influence les océans, les littoraux, les villes côtières, les écosystèmes, les courants et le climat global. Le continent est vide d'habitants permanents, mais plein de conséquences politiques.

Conclusion stratégique : l'Antarctique est une réserve naturelle et une réserve de tensions. Le système du traité a réussi à empêcher la souveraineté conflictuelle. Il doit maintenant réussir à empêcher la dégradation lente : climatique, touristique, halieutique, institutionnelle et géopolitique. L'avenir de l'Antarctique dépendra moins d'un grand traité nouveau que de la

²³ Commission for the Conservation of Antarctic Marine Living Resources. (s. d.). *Browse measures and resolutions*. <https://cm.ccamlr.org/en/browse-measures-and-resolutions>

capacité des États à respecter l'esprit du régime existant dans un monde où la compétition redevient la norme.